



COMMUNE DE MILLAU
EXTRAIT DU PROCES - VERBAL DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 mai 2017

L'an deux mille dix-sept, le vingt-quatre mai à 18h30

Le Conseil Municipal de la Commune de MILLAU
étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances,
après convocation légale, sous la présidence de M. Christophe SAINT-PIERRE.

Nombre conseillers :

En exercice	35
Présents	32
Votants	33

ETAIENT PRESENTS : Christophe SAINT PIERRE, Claude ASSIER, Sylvie AYOT, Daniel DIAZ, Karine ORCEL, Christelle SUDRES BALTRONS, Bernard NIEL, Bérénice LACAN, Alain NAYRAC, Laaziza HELLI, Anne GAUTRAND, Bernard SOULIE, Elodie PLATET, Nicolas LEFEVERE, Nathalie FORT, Patrice GINESTE, Richard FAYET, Maryse DAURES, Claude CONDOMINES, Barbara OZANEUX, Thierry SOLIER, Annie BLANCHET, Claude ALIBERT, Emmanuelle GAZEL, Michel DURAND, Albine DALLE, Frédéric FABRE, Nadine TUFFERY, Philippe RAMONDENC, Denis BROUGNOUNESQUE, Isabelle CAMBEFORT, Nicolas CHIOTTI

Objet :

RAPPORTEUR :
Monsieur DIAZ

Délibération numéro :
2017/084

**Clôture définitive des
budgets annexes :**
**Lotissement communal de
Gandalou, Maison du
peuple et Lotissement
communal les Hauts
de Naulas**

ETAIENT EXCUSES : Dominique DUCROS pouvoir à Maryse DAURES

ETAIT(ENT) ABSENT(S) : Hugues RICHARD, Pascale BARAILLE

Madame Emmanuelle GAZEL est désignée en qualité de secrétaire de séance.

Madame Katia DEWAELE-TIXIER, Directrice générale adjointe des services de la Mairie a été désignée comme secrétaire auxiliaire de séance.

Accusé de réception

Reçu le **31 MAI 2017**

Nota - Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le : mercredi 31 mai 2017, que la convocation du conseil avait été établie le jeudi 18 mai 2017

Le Maire



Vu l'article L.2311-3 du CGCT,

Vu la loi d'orientation n°92-125 relative à l'administration territoriale de la République, notamment en son article 50,

Vu la délibération n°2014/086 du conseil municipal en date du 22 mai 2014 approuvant le compte administratif 2013, le compte de gestion du trésorier s'y rapportant et la clôture du budget annexe du lotissement communal du Gandalou ;

Vu la délibération n°2015/244 du conseil municipal en date du 17 décembre 2015 approuvant la suppression du budget annexe de la maison du peuple et son intégration au 1^{er} janvier 2016 dans le budget principal de la ville ;

Vu la délibération n°2016/182 du conseil municipal en date du 21 septembre 2016 approuvant la clôture du budget annexe du lotissement communal « les Hauts de Naulas » ;

Considérant que des écritures pour compte de tiers sur ces budgets annexes ont été soldées récemment dans les comptes de la trésorerie,

Considérant la demande de Madame la Trésorière principale – inspectrice divisionnaire hors classe – de délibérer sur la clôture définitive de ces budgets annexes ;

Aussi, après avis favorable de la Commission municipale des finances du 10 mai 2017, il est proposé au Conseil municipal :

1. **D'APPROUVER** la clôture définitive des budgets annexes du lotissement communal de Gandalou, de la Maison du Peuple et du lotissement communal des Hauts de Naulas ;
2. **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à accomplir toutes les démarches nécessaires.

Adopté à l'unanimité

Fait et délibéré, à MILLAU les jour, mois et an susdits.
Suivent les signatures au registre

Pour extrait conforme

Le Maire de Millau

Christophe SAINT-PIERRE

